

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 15-260-1918 portant renouvellement du sursis d'appel accordé à M. Joseph Ghaleb, employé à la Cie du chemin de fer Franco Ethiopien.

n° 15-260-1918

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
29 juin 1918

Numéro JO
n° 260 du 30/06/1918

Date du numéro
30 juin 1918

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté No 121 du à avril 1918 mettant en sursis d'appel le réserviste Ghaleb, de la classe 1913

Vu l'avis exprimé par le capitaine commandant les troupes,

TEXTE INTÉGRAL

Article premier. — Est renouvelé, pour une période de trois mois valable du 1er juillet au 30 septembre 1918 inclus, le sursis d'appel précédemment accordé au réserviste GHALES, Joseph, de le classe 1913, employé à la compagnie du chemin de fer franco-éthiopien. Art. 2.— Le présent arrêté sera enregistré, communiqué pour exécution, affiché et publié partout où besoin sera.

GEFFRIAUD.